



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 28 février 2024, une enquête publique sera ouverte à la mairie du CONTROIS-EN-SOLOGNE, **du mardi 26 mars 2024 à 9h00 au vendredi 26 avril 2024 à 16h00**, concernant la demande d'institution de servitudes d'utilité publique formulée par la société SETRAD en vue des restrictions d'usage autour du site exploité au CONTROIS-EN-SOLOGNE (commune déléguée de THENAY) sur les parcelles cadastrées **257 ZI 130, 113, 60, 61, 62, 63, 75, 76, 77, 78, 79 et 96**.

Le dossier, comprenant notamment une notice de présentation, un plan du périmètre concerné, un plan parcellaire des terrains et bâtiments indiquant leurs usages actuels et envisagés et l'énoncé des règles envisagées, sera :

— déposé en mairie du CONTROIS-EN-SOLOGNE, siège de l'enquête publique, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ; il sera également disponible, dans les mêmes conditions, en mairie déléguée de THENAY ;

— disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Monsieur Alain VAN KEYMEULEN, officier de l'armée de terre en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- le **mardi 26 mars 2024 de 9h00 à 12h30, en mairie du CONTROIS-EN-SOLOGNE**
- le **mercredi 3 avril 2024 de 14h00 à 17h30, en mairie du CONTROIS-EN-SOLOGNE**
- le **samedi 20 avril 2024 de 10h30 à 12h30, en mairie déléguée de THENAY**
- le **vendredi 26 avril 2024 de 14h00 à 16h00 en mairie du CONTROIS-EN-SOLOGNE (clôture de l'enquête)**.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie du CONTROIS-EN-SOLOGNE, et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr en précisant en objet « Enquête publique SUP SETRAD LE CONTROIS-EN-SOLOGNE »). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace "Publications" – « Enquêtes publiques ».

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Mme BAFFALIE à l'adresse courriel suivante : audrey.baffalie@veolia.com

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, à la mairie du CONTROIS-EN-SOLOGNE, à la Préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement – Place de la République à Blois, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace "Publications" – « Enquêtes publiques ».

À l'issue de la procédure d'instruction, les servitudes d'utilité publique pourront être instituées par arrêté du préfet de Loir-et-Cher.